

## Réunion du conseil municipal

### Séance du 28 Février 2022

L' an 2022 et le 28 Février à 18 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CLAUDE Christelle, Maire .

**Présents** : Mme CLAUDE Christelle, Maire, Mmes : BELARGENT Julie, SCHROETER Emilie, MM : BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIBAUT Johann, THIVET Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SCHROETER Ursule à Mme SCHROETER Emilie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 15/02/2022

**A été nommée secrétaire** : SCHROETER Emilie

\*\*\*\*\*

#### ✓ **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2021**

Le Président de la Communauté de Communes des Savoir-Faire nous a notifié le rapport adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors du 9 décembre 2021.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 63 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la ½ des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale de l'E.P.C.I. ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la ½ de la population totale de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées portant évaluation des charges transférées en 2021 .
- de **NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes.

#### ✓ **APPROBATION D'UNE REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION CONCERNANT LA COMPETENCE "ORGANISATION DE LA MOBILITE"**

Le Président de la Communauté de Communes des Savoir-Faire nous a notifié le rapport adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors du 9 décembre 2021.

S'agissant de la compétence « organisation de la mobilité », la CLECT a proposé une révision libre des attributions de compensation des communes en appliquant la cotisation demandée par le SMTPL à ses adhérents à toutes les communes de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, soit 4 €/habitant (population 2021) au titre de la compétence « organisation de la mobilité ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de **DEMANDER** une révision libre de son attribution de compensation à compter de 2022 conformément à la proposition de la CLECT dans son rapport du 9 décembre 2021 et de retenir au titre de la compétence « organisation de la mobilité » pour la commune de SERQUEUX, un montant de 1620 €
- de **NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes.

#### ✓ **REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place du règlement du service public de distribution d'eau potable sur la commune de Serqueux inexistant jusqu'à ce jour .

La commission de l'eau réunie le 10 février dernier en a étudié chaque chapitre afin de préciser le cadre des relations avec les usagers des services de l'eau potable notamment leurs droits, obligations et responsabilités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement du service public de distribution d'eau potable applicable à compter du 1er mars 2022.

#### ✓ **ACCEPTATION D'ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal l'autorise , à l'unanimité, à procéder à l'encaissement

-d'un chèque de 3690.38€ de la société VIVINTER concernant le remboursement du solde des indemnités journalières d'un agent placé en congé mi temps thérapeutique.

-d'un chèque de 1100.98€ de Groupama concernant le règlement du sinistre à la salle des fêtes (vol avec effraction)

#### ✓ **FACTURE UNIQUE EAU/ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le conseil municipal que suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes des Savoir-Faire, et par souci de rationalisation, il a été mis en place une expérimentation de facturation unique eau/assainissement par convention tripartite.

Ainsi ces communes facturent les redevances assainissement et modernisation des réseaux pour les administrés de leurs communes et pour le compte de la CCSF.

D'après cette expérimentation , il en ressort plusieurs avantages, à savoir :

- facture unique eau/assainissement
- un seul interlocuteur
- pas de charge transférée liée à la facturation ; impact réduit sur la redevance et donc le redevable

La CCSF souhaite élargir aux collectivités ayant la gestion de la facturation de l'eau potable et dépendant de la trésorerie de Langres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

-n'approuve pas ce principe de facturation unique de l'eau et de l'assainissement avec la CCSF .  
La compétence assainissement ne doit pas être scindée et doit rester concentrée autant sur les points technique qu'administratif à la CCSF.

- ne donnera pas suite au projet de convention .

## ✓ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT

Le maire rappelle au conseil municipal l'inscription de la commune de Serqueux à villages fleuris et propose la création d'une commission fleurissement.

Après en avoir délibéré, la commission communale du fleurissement se compose de

-Mmes Claude Christelle ,Belargent Julie, Schroeter Emilie ,Mrs Thibaut Johann, Bellorti David, Thivet Eric, conseillers municipaux

-Mrs Defrain Raphaël, Secret Rémi, agents techniques communaux

-Mme Bellorti Claudine, habitante volontaire

## ✓ PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE SECURITE SUR LA TRAVERSE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de son adhésion à l'offre départementale d'ingénierie territoriale, la commune a sollicité l'appui technique des services du Département afin de réaliser un diagnostic sécurité sur la traversée de la commune. La commune a signalé

-des problèmes de vitesse sur 3 entrées du village (l'entrée côté Arnoncourt, sur la RD139 (rue des Bordes), l'entrée côté Bourbonne Les Bains sur la RD 139 (rue Tournante), l'entrée côté nord-est, sur la rue du Mont ).

- des problèmes de circulation (non respect de trajectoires) au niveau du carrefour entre la mairie et l'église sont mis en avant.

-le déplacement des panneaux d'entrée/sortie d'agglomération sur la RD 139 côté Arnoncourt suite à la construction d'une maison en amont du panneau d'entrée actuel.

Après analyse de l'existant et avant tout projet, seuls les comptages routiers permettent d'avoir des valeurs concrètes sur les vitesses pratiquées .C'est pourquoi en accord avec les élus, trois comptages routiers ont été validés et seront mis en place en avril (entrée côté Arnoncourt, entrée côté Bourbonne,entrée côté rue du Mont) .

### Questions diverses :

-Le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 mars 2022 à la salle des fêtes de Serqueux .  
Les aînés hospitalisés ou séjournant en maison de retraite, ne pouvant se rendre au repas, recevront un colis.

-Les journées citoyennes sont fixées aux 7 mai et 17 septembre 2022 .Ayant remporté un fort succès l'an passé, les habitants volontaires peuvent se faire connaître à la mairie .

- Le devis de l'entreprise Feuerbach concernant le nettoyage d'une partie de la toiture de l'église avec pose antimousse et changement tuyau de descente en cuivre (partie Nord côté rue) a été accepté pour un montant de 3776€ H.T .

-Tous les partenaires financiers ayant répondu à nos demandes de subventions, les travaux de remplacement du filtre à sable et ses équipements annexes au château d'eau pour mise en conformité seront effectués cet été .

-Le Maire rappelle que Mr Schley, lieutenant au centre de secours de Bourbonne Les Bains a proposé à la commune une présentation et une information du défibrillateur . La date sera définie prochainement . Quelques places restent encore disponibles. Vous pouvez vous inscrire en mairie.

-Mr Defrain Raphaël a fait la demande pour disposer d'un emplacement pour stocker une quinzaine de stères de bois auprès de l'ancienne décharge . Le conseil municipal a donné son accord et fixe la location à 20€/an .

Fait à Serqueux, le 4 mars 2022

Le Maire,

CLAUDE Christelle

